10530 - Des médicaments extraits de cadavres

question

Je suis pharmacien et je sais de par mon expérience et mes études que certaines sociétés pharmaceutiques et certains fabricants de médicaments extraient certaines matières qui entre dans la fabrication des médicaments d'animaux non égorgés... Est-il permis d'utiliser ces médicaments ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis d'utiliser des dérivées d'un cadavre comme un médicament, compte tenu de ce qui a été rapporté du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) à savoir qu'il a dit : Certes Allah n'a pas placé la guérison de ma Umma (Communauté) dans ce qui lui a été interdit .

Ibn al-Qayyim a dit : « l'utilisation des matières interdites pour se soigner est odieuse aussi bien du point de vue de la loi que de celui de la raison. Le jugement de la loi est indiqué par le hadith qui vient d'être cité. Quant à celui de la raison, il découle du fait qu'Allah, le Transcendant, l'a interdit parce que mauvaise. En effet, Allah n'a pas interdit de bonnes choses à cette Umma pour la sanctionner comme c'était le cas avec les fils d'Israël selon ce verset : C' est à cause des iniquités des Juifs que Nous leur avons rendu illicites les bonnes nourritures qui leur étaient licites, et aussi à cause de ce qu' ils obstruent le sentier d' Allah, (à eux-mêmes et) à beaucoup de monde, (Coran, 4 : 160). Ce qui a été interdit à cette Umma ne l'a été que parce que mauvais. L'interdiction de ces matières vise à les protéger et à les mettre à l'abri des méfaits de leur usage. Il ne convient donc pas qu'on les utilise dans l'espoirde trouver la guérison de maladies. Car, même si son usage semble avoir mis fin à une maladie, il n'en laisse pas moins un poison plus dangereux dans le cœur à cause du mal que constitue la violation d'un interdit. Ceci fait que celui qui cherche la guérison par ce biais tente de guérir le corps de façon à rendre le cœur malade.